

AMENDED INVESTMENT ADVISORY COMMITTEE - TERMS OF REFERENCE

Approved by the Board - June 2024

1. Background and Context

- The Social Finance Fund (**SFF**) is a Government of Canada initiative to strengthen social purpose organizations and accelerate the growth of Canada's social finance market. This investment initiative, not a granting program, will support charities, non-profits, social enterprises, co-operatives, and other social purpose organizations in accessing flexible financing opportunities through fund managers. Greater access to social finance will help organizations grow, innovate and enhance their social and environmental impacts.
- Realize Capital Partners (RCP), a joint venture between Rally Assets and Relay Ventures, is one of three fund-of-fund managers selected to deliver SFF.
- RCP has established the Governance Advisory Committee, Sector Advisory Committee, and Investment Advisory Committee ("**Advisory Committees**"). These committees include representation from a broad array of individuals and are tasked with advising the Board through RCP Management on implementing SFF.

2. Purpose and Objectives

The Investment Advisory Committee ("**the Committee**") is being established to support us in making sound, prudent and informed investment decisions rooted in diversity and inclusion of all communities in Canada. The IAC will provide expert knowledge and guidance in investment strategy, portfolio construction, and portfolio management to help achieve the SFF mandate as detailed in the Realize Fund I Investment Policy Statement (IPS). Further, the IAC may be requested to review policies, due diligence reports and strategic plans to ensure investment decisions are aligned with the mandate of the Fund. The IAC is an advisory committee of the Realize Capital Partners Board of Directors and has no decision-making role.

3. Members' Skills and Experience

The committee shall be comprised of Members with the following attributes, skills/experience:

- a) An investor, portfolio manager or investment due diligence practitioner in direct or fund private investments in one or more of the following asset classes: venture capital, private equity, private debt, private tangible assets or private alternatives
- b) An impact measurement and management practitioner evaluating the impact of private direct or fund investments in any of the following asset classes: venture capital, private equity, private debt, private tangible assets or private alternatives.
- c) An understanding of capital flows and related gaps and opportunities for the supply and demand of impact-oriented capital
- d) An understanding of innovative financing structures, including blended finance and public-private partnerships or initiatives
- e) The ability to consider the social and environmental impact of a private direct or fund investment opportunity and to take an interdisciplinary lens.
- f) Diversity reflects communities across Canada, specifically groups traditionally marginalized due to gender, race, identity, age, ethnicity, geographic region and socioeconomic background.
- g) A strong understanding of the social finance sector in Canada, including current trends in impact measurement and reporting and social innovation.
- h) A deep understanding of financial markets in Canada and changes that may affect the Realize Fund I's investments.

4. Appointment and Composition of the Committee

- a) The responsibility for the nomination and replacement of members of the Committee will rest with the Board on the recommendation of the Governance Advisory Committee (GAC)
- b) The Committee shall consist of a Chair and at least four (4) additional members, up to a maximum of seven (7) members. All members will be independent of RCP. Independence is defined as anyone who does NOT have an ongoing active economic or management role as part of Realize Capital Partners and its affiliated entities. This does not apply to Fund managers seeking funding.
- c) The composition of the Committee will be structured to align with the Government of Canada's 50-30 Challenge
- d) Members of the Committee are appointed for a two-year term and may be re-appointed by the Board.
- e) Membership on the Committee ceases when any member indicates their desire to resign by delivering a written resignation to the Chair and Board. Advisory Committee members serve and operate under the direction and discretion of the Board.
- f) The Board shall select the Chair of the Committee upon recommendations of the GAC. The Committee Chair shall have the following duties:
 - o Collaborate with RCP Management to fulfill the Committee mandate, work plans, and projects.
 - o Chair Committee meetings effectively and collaboratively.
 - o Report to the Board of Directors on activities and recommendations of the Committee.
 - o Move Committee discussions towards consensus and constructive feedback.
 - o In the absence of the Chair, a member of the Committee will be designated as the acting Chair

5. Meetings

- a) The Committee Chair will work with Management to set the meeting agenda and prepare materials for the meeting.
- b) The Committee shall meet at least four (4) times each year and a maximum of six (6) times a year, with a minimum of five days' advance notice, which may be waived by at least 50% of Committee members.
- c) Ad-hoc meetings may be scheduled to address urgent or specific issues between regularly scheduled meetings. Management or the Board may request input from the Committee via email as needed.
- d) RCP Management or the Board may be invited to attend the Committee meetings as guests.
- e) Meeting materials will be provided one (1) week before the meeting date
- f) Minutes of each meeting shall be kept at the registered office and will be available to the Committee members and the Board of Directors.
- g) Meetings will be held virtually to enable the inclusion of members nationwide.
- h) The quorum for the meeting is 50% of the committee members.

6. Roles and Responsibilities

The Committee's role will be to address and offer advice on issues and concerns referred to it by RCP Management and the Board. This includes but is not limited to:

- a) Reviewing investment strategy. The IAC will be asked to provide advice on the overall investment strategy of Realize Fund I, including matters such as sourcing, asset class allocation, portfolio construction, investment structure, portfolio management and deployment pacing to ensure that investment selection decisions are informed by sector knowledge and objective expertise
- b) Reviewing selected investments as requested. At Realize's request, the IAC may be asked to provide advice on specific investments under consideration where broader expertise may be required or valuable. The IAC's

advice will not be binding but will form a part of any recommendation(s) brought forward for investment approvals

- c) Advising on innovative models. The IAC may be asked to provide advice on catalytic, innovative and blended finance models
- d) Providing industry and economic views. The IAC will provide a broad perspective on developments and trends in private markets. This could include topics such as the emergence of new styles and asset classes, ongoing market dynamics and opportunities, or the influence of macroeconomic events on investment strategy decisions.

7. Risk Management

The Committee will receive the risk register for informational purposes and be engaged in the risk management process. In line with its specific roles and responsibilities in this Terms of Reference, the Committee will:

- a) Annually review the risk register to identify and assess investment-related risks.
- b) Provide input and recommendations on risk mitigation strategies and enhancements.
- c) Work with the RCP Management to address emergent risks and propose risk management approaches as necessary.
- d) Report to the board annually, or more frequently if needed, on significant risk exposure issues and the Committee's recommendations for risk mitigation.

8. Accountability and Reporting

The Committee is an advisory Committee of the Board and will report to the Board through the following mechanism:

- a) The minutes of each of the Committee meetings and the Chair's notes (whenever applicable) will be shared with the board. Any issues/concerns raised by the committee members outside of the scheduled meetings warranting board attention will be communicated by the committee Chair to either RCP management or the Board Chair, as appropriate
- b) On an exception basis, the Board may invite the committee chairs to a Board meeting to provide general reports or to speak on a specific topic.
- c) The Committee members can communicate with RCP Management and vice versa, through any communication medium such as email. Both parties will respond to such communication within a reasonable time. RCP expects to maintain a free and open communication channel with the Committee members.
- d) The Committee will evaluate its performance, collectively and individually, at least annually, to ensure it fulfills its mandates as outlined in the Terms of Reference.
- e) The Committee will advise RCP to the best of their knowledge and abilities, and by operating in good faith. Any advice provided by the Committee is non-binding; however, RCP will consider such advice to the degree the advice meets RCP's business and investment objectives.

9. Confidentiality

The materials, discussions and recommendations from the Committee meetings are confidential. Neither the committee nor any committee members, individually or otherwise, shall publicly release any report or disclose any materials, recommendations, discussions, or information about the work and activities of the committee commissioned hereunder unless first discussed with the Chair and approved for public release. Committee members would be required to sign a confidentiality agreement.

10. Conflict of Interest

Committee members shall minimize and manage conflicts of interest. A conflict of interest exists where a committee member's other commitments, relationships, or financial interests:

- They could or could be seen to exercise an improper influence over the objective, unbiased, and impartial exercise of their independent judgement.
- Could or could be seen to compromise, impair or be incompatible with the adequate performance of their responsibilities.

Committee members shall disclose to the committee Chair without delay any actual or potential conflict of interest and comply with any requirements prescribed by the committee Chair to resolve any conflict of interest.

Individuals seeking funding from SFF through RCP or another SFF fund-of-funds manager will not be disqualified from being considered committee members. As described above, this is not viewed as a conflict.

11. Compensation

If required, committee members will be reimbursed for reasonable out-of-pocket expenses, such as travel costs. They will also receive a stipend of \$500, less applicable taxes and deductions, for each Committee meeting attended.

12. Amendment and Review

The Committee's Terms of Reference shall be reviewed at least once every three (3) years or as may be needed.

13. Other

To the fullest extent permitted by law, the Committee members owe no fiduciary duties to Realize Fund I or its investors other than the obligation to act in good faith. RCP shall indemnify committee members on the terms set out in the detailed terms of engagement, which will be provided upon selection to the committee.

COMITÉ CONSULTATIF D'INVESTISSEMENT - MANDAT RÉVISÉ

Approuvé par le conseil d'administration - Juin 2024

1. Historique et contexte

- Le Fonds de finance sociale (**FFS**) est une initiative du gouvernement canadien visant à renforcer les organismes à vocation sociale et à accélérer la croissance du marché de la finance sociale au Canada. Cette initiative d'investissement et non un programme de subvention, aidera les organismes caritatifs, les organisations à but non lucratif, les entreprises sociales, les coopératives et les autres organismes à vocation sociale à accéder à des possibilités de financement flexibles par l'intermédiaire de gestionnaires de fonds. Un meilleur accès à la finance sociale aidera les organisations à se développer, à innover et à améliorer leur impact social et environnemental.
- Realize Capital Partners (RCP), une entreprise commune de Rally Assets et Relay Ventures, est l'un des trois gestionnaires de fonds de fonds sélectionnés pour mettre en œuvre le FFS.
- RCP a mis en place le Comité consultatif de gouvernance, le Comité consultatif sectoriel et le Comité consultatif d'investissement (les « **comités consultatifs** »). Ces comités comprennent des représentants d'un large éventail de personnes et sont chargés de conseiller le conseil d'administration, par l'intermédiaire de la direction de RCP, sur la mise en œuvre du FFS.

2. But et objectifs

Le Comité consultatif d'investissements (**le « comité »**) est créé pour nous aider à prendre des décisions d'investissement saines, prudentes et informées, fondées sur la diversité et l'inclusion de toutes les communautés du Canada. Le CCI fournira une expertise et des conseils en matière de stratégie d'investissement, de construction et de gestion de portefeuille afin de contribuer à la réalisation du mandat de FFS, tel qu'il est détaillé dans l'Énoncé de politique de placement (ÉPP) du Realize Fund I. En outre, le CCI peut être invité à examiner les politiques, les rapports de diligence raisonnable et les plans stratégiques afin de s'assurer que les décisions d'investissement sont conformes au mandat du Fonds. Le CCI est un comité consultatif du conseil d'administration de Realize Capital Partners et n'a aucun rôle décisionnel.

3. Compétences et expérience des membres

Le comité sera composé de membres possédant les attributs, compétences et expériences suivants :

- a) Investisseur, gestionnaire de portefeuille ou praticien de la diligence raisonnable en matière d'investissements privés directs ou de fonds dans une ou plusieurs des catégories d'actifs suivantes : capital-risque, capital-investissement, dette privée, actifs privés tangibles ou produits alternatifs privés.
- b) Praticien de la mesure et de la gestion de l'impact évaluant l'impact des investissements privés directs ou des fonds dans l'une des catégories d'actifs suivantes : capital-risque, capital-investissement, dette privée, actifs privés tangibles ou produits alternatifs privés.
- c) Une compréhension des flux de capitaux et des lacunes et opportunités liées à l'offre et à la demande de capitaux axés sur l'impact ;
- d) Une compréhension des structures de financement innovantes, y compris les financements mixtes et les partenariats ou initiatives public-privé ;
- e) Capacité à prendre en compte l'impact social et environnemental d'une opportunité d'investissement direct privé ou d'un fonds, et à adopter un point de vue interdisciplinaire ;

- f) La diversité reflète les communautés à travers le Canada, en particulier les groupes traditionnellement marginalisés en raison de leur sexe, de leur race, de leur identité, de leur âge, de leur appartenance ethnique, de leur région géographique et de leur situation socio-économique.
- g) Une bonne compréhension du secteur de la finance sociale au Canada, y compris des tendances actuelles en matière de mesure d'impact, de rapports et d'innovation sociale ;
- h) Une compréhension approfondie des marchés financiers au Canada et des changements susceptibles d'affecter les investissements du Realize Fund I.

4. Nomination et composition du comité

- a) La responsabilité de la nomination et du remplacement des membres du comité incombe au conseil d'administration sur recommandation du comité consultatif de la gouvernance (CCG).
- b) Le comité est composé d'un président et d'au moins quatre (4) membres supplémentaires, avec un maximum de sept (7) membres. Tous les membres seront indépendants de RCP. L'indépendance est définie comme toute personne qui n'a PAS de rôle économique ou de gestion active en cours au sein de Realize Capital Partners et de ses entités affiliées. Cela ne s'applique pas aux gestionnaires de fonds à la recherche de financement.
- c) La composition du comité sera structurée de manière à s'aligner sur le Défi 50-30 du gouvernement du Canada.
- d) Les membres du comité sont nommés pour un mandat de deux ans pouvant être reconduit par le conseil d'administration.
- e) L'adhésion au comité cesse lorsqu'un membre indique son désir de démissionner en remettant une démission écrite au président et au conseil d'administration. Les membres du comité consultatif siègent et agissent sous la direction et à la discrétion du conseil d'administration.
- f) Le conseil d'administration choisit le président du comité sur recommandation du CCG. Le président du comité a les fonctions suivantes :
 - o Collaborer avec la direction de RCP pour remplir le mandat, les plans de travail et les projets du comité
 - o Présider les réunions des comités de manière efficace et collaborative
 - o Faire rapport au conseil d'administration sur les activités et les recommandations du comité
 - o Faire avancer les discussions du comité vers un consensus et une rétroaction constructive
 - o En l'absence du président, un membre du comité sera désigné comme président par intérim

5. Réunions

- a) Le président du comité travaillera avec la direction pour établir l'ordre du jour de la réunion et préparer le matériel pour la réunion.
- b) Le comité se réunit au moins quatre (4) fois par an et au maximum six (6) fois par an, avec un préavis d'au moins cinq (5) jours, auquel doivent consentir au moins 50 % des membres du comité.
- c) Des réunions ad hoc peuvent être programmées pour traiter des questions urgentes ou spécifiques entre les réunions régulières. La direction ou le conseil d'administration peuvent demander des commentaires au comité par courriel, au besoin.
- d) La direction de RCP ou le conseil d'administration peuvent être invités à assister aux réunions du comité en tant qu'invités.
- e) Le matériel de réunion sera fourni une (1) semaine avant la date de la réunion.
- f) Le procès-verbal de chaque réunion sera conservé au siège social et sera à la disposition des membres du comité et du conseil d'administration.
- g) Les réunions se tiendront virtuellement afin de permettre l'inclusion de membres dans tout le pays.
- h) Le quorum pour la réunion est de 50 % des membres du comité.

6. Rôles et responsabilités

Le rôle du comité serait d'examiner et d'offrir des conseils sur les questions et les préoccupations qui lui sont soumises par la direction de RCP et le conseil d'administration. Cela inclut, mais n'est pas limité à :

- a) Réviser la stratégie d'investissement. Il sera demandé au CCI de fournir des conseils sur la stratégie d'investissement globale du Realize Fund I, y compris sur des questions telles que l'approvisionnement, l'allocation des classes d'actifs, la construction du portefeuille, la structure d'investissement, la gestion du portefeuille et le rythme de déploiement, afin de s'assurer que les décisions de sélection des investissements sont fondées sur une connaissance du secteur et une expertise objective.
- b) Examiner les investissements sélectionnés sur demande. À la demande de Realize, il peut être demandé au CCI de fournir des conseils sur des investissements spécifiques envisagés pour lesquels une expertise plus large peut être nécessaire ou précieuse. L'avis du CCI ne sera pas contraignant, mais fera partie de toute recommandation présentée pour l'approbation des investissements.
- c) Fournir des conseils sur des modèles innovants. Il pourra être demandé au CCI de fournir des conseils sur les modèles de financement catalytique, innovant et mixte.
- d) Fournir des points de vue sur l'industrie et l'économie. Le CCI offrira une large perspective sur les développements et les tendances des marchés privés. Il peut s'agir de sujets tels que l'émergence de nouveaux styles et de nouvelles catégories d'actifs, la dynamique et les opportunités actuelles du marché ou l'influence des événements macroéconomiques sur les décisions en matière de stratégie d'investissement.

7. Gestion des risques

Le comité recevra le registre des risques à titre d'information et participera au processus de gestion des risques. Conformément à ses rôles et responsabilités spécifiques dans le présent mandat, le comité :

- a) examine annuellement le registre des risques pour identifier et évaluer les risques liés aux investissements ;
- b) fournit des informations et des recommandations sur les stratégies d'atténuation des risques et les améliorations ;
- c) travaille avec la direction de RCP pour traiter les risques émergents et proposer des approches de gestion des risques si nécessaire ;
- d) présente au conseil d'administration un rapport annuel, ou plus fréquemment au besoin, sur les problèmes importants d'exposition aux risques et les recommandations du comité pour l'atténuation des risques.

8. Responsabilité et rapports

Le comité est un comité consultatif du conseil d'administration et rendra compte au conseil d'administration par le biais du mécanisme suivant :

- a) Les procès-verbaux de chacune des réunions du comité et les notes du président (le cas échéant) seront partagés avec le conseil. Tout problème ou préoccupation soulevé par les membres du comité en dehors des réunions prévues nécessitant l'attention du conseil sera communiqué par le président du comité à la direction de RCP ou au président du conseil, selon le cas.
- b) Exceptionnellement, le conseil d'administration peut inviter les présidents des comités à une réunion du conseil d'administration pour fournir des rapports généraux ou pour parler d'un sujet spécifique.
- c) Les membres du comité peuvent communiquer avec la direction de RCP et vice versa, par tout moyen de communication, notamment par courriel. Les deux parties répondront à une telle communication dans un délai raisonnable. RCP s'attend à maintenir un canal de communication libre et ouvert avec les membres du comité.
- d) Le comité évaluera son rendement, collectivement et individuellement, au moins une fois par année, pour s'assurer qu'il remplit ses mandats tels que décrits dans le présent document.

- e) Le comité conseillera RCP au mieux de ses connaissances et de ses capacités, et en agissant de bonne foi. Tout conseil fourni par le comité n'est pas contraignant ; cependant, RCP prendra en compte ces conseils dans la mesure où ils répondent aux objectifs commerciaux et d'investissement de RCP.

9. Confidentialité

Les documents, les discussions et les recommandations des réunions du comité sont confidentiels. Ni le comité ni aucun de ses membres, à titre individuel ou autre, ne doit publier un rapport ou divulguer des documents, des recommandations, des discussions ou des informations concernant les travaux et les activités du comité mandaté en vertu du présent règlement, à moins d'en avoir d'abord discuté avec le président et que la publication n'ait été approuvée. Les membres du comité devraient être tenus de signer une entente de confidentialité.

10. Conflit d'intérêts

Les membres du comité doivent minimiser et gérer les conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts existe lorsque les autres engagements, relations ou intérêts financiers d'un membre du comité :

- Pourraient exercer une influence indue sur l'exercice objectif, impartial et sans préjugé de leur jugement indépendant, ou être perçus comme tels ;
- Pourraient compromettre ou entraver l'exercice adéquat de leurs responsabilités, ou être perçus comme tels.

Les membres du comité doivent divulguer au président du comité, sans délai, tout conflit d'intérêts réel ou potentiel et se conformer à toute exigence prescrite par le président du comité pour résoudre tout conflit d'intérêts.

Les personnes cherchant à obtenir un financement de la part de du FFS, par l'intermédiaire de RCP ou d'un autre gestionnaire de fonds de fonds de FFS, ne seront pas exclues de la liste des membres du comité. Comme décrit ci-dessus, cela n'est pas considéré comme un conflit.

11. Rémunération

Si nécessaire, les membres du comité recevront un remboursement pour des dépenses raisonnables, telles que les frais de déplacement. Ils recevront également une indemnité de 500 dollars, moins les taxes et déductions applicables, pour chaque réunion du comité à laquelle ils assisteront.

12. Modification et révision

Le mandat du comité sera révisé au moins une fois tous les trois (3) ans ou au besoin.

13. Autre

Dans toute la mesure permise par la loi, les membres du comité n'ont aucune obligation fiduciaire envers le Realize Fund I ou ses investisseurs autre que l'obligation d'agir de bonne foi. RCP indemniserá les membres du comité selon les conditions énoncées dans les conditions d'engagement détaillées, qui seront fournies lors de la sélection au comité.